

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 9 juin 2021, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (numéro 3) (3-5)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle (numéro 6) (6-2)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8) (8-7)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (numéro 11) (11-3)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (numéro 12) (12-6)**

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (numéro 14) (14-2)**

Ces ordonnances, adoptées en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), actualisent notamment les modalités relatives à l'horaire de collecte, aux lieu et heure de dépôt et retrait de contenant ainsi qu'au type de contenant utilisé.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 15 juin 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat